

## Compte rendu de séance

### Séance du 8 Septembre 2021

L'an 2021 et le 8 Septembre à 20 heure, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL sous la présidence de DUBOJSKI Michel Maire.

**Présents** : M. DUBOJSKI Michel, Maire, Mmes : CAILLAUD Catherine, GLEN Claudine, MARCOMBE Dominique, NALBERT Nathalie, PERAUD Maité, PIGNOCHET Isabelle, MM : BAUDET Pierre, CELLOU Bernard, DAMOISEAU Pierre, LAROCHE Alexis, NADAUD Bruno, POISAC Jean-François

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme FUZEAU Brigitte à Mme MARCOMBE Dominique, M. TAPON Thierry à M. POISAC Jean-François

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 03/09/2021

**Date d'affichage** : 03/09/2021

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GLEN Claudine

#### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

- 2021\_1\_9 : Attribution du marché de vidéoprotection
- 2021\_2\_9 : Adhésion à la convention de participation pour le risque santé
- 2021\_3\_9 : Protection sociale complémentaire pour la prévoyance
- 2021\_4\_9 : Décision modificative n°1 - Budget lotissement
- 2021\_5\_9 : Modification des tarifs pour la location de la salle moyenne de la salle polyvalente.
- 2021\_6\_9 : Modification des tarifs pour la location de la grande salle de la salle polyvalente.
- 2021\_7\_9 : Redevance assainissement 2022
- 2021\_8\_9 : Délibération modificative n°3 - Budget commune

#### **réf : 2021\_1\_9 : Attribution du marché de vidéoprotection**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération du 24 février 2021 l'autorisant à engager les formalités de consultation nécessaires afin de désigner une société pour la mise en place de la vidéoprotection afin de lutter contre les incivilités, dans les conditions des articles 26-II, 28 et 74 et 108 du Code des Marchés Publics (procédure adaptée) et à signer le marché correspondant.

Il expose que 3 devis ont été reçus pour cette mission.

ADTI – 556 route de la Mongerie - 16 590 BRIE - 14 122.10 € TTC  
ANAVEO – 61 rue Jean Briaud – 33 700 MERIGNAC cedex – 75 480.00 € TTC  
NEXECUR – 13 rue de Belle ile – 72 190 COULAINES – 39 319.33 € TTC

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer pour décider d'attribuer le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères annoncés dans la consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'attribuer le marché de la vidéoprotection à la société ADTI.

Offre économiquement la plus avantageuse et pour la proposition financière suivante : 1. 773.00€ HT soit 14 122.10 € TTC.

- décide d'autoriser M. le Maire à signer le marché public (articles 26-II, 28 et 74 et 108 du Code des Marchés Publics (procédure adaptée) avec cette entreprise pour l'opération maison des artisans d'art, ainsi que toutes pièces utiles à la bonne marche de l'affaire ;

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2021\_2\_9 : Adhésion à la convention de participation pour le risque santé**

Reporté

**réf : 2021\_3\_9 : Protection sociale complémentaire pour la prévoyance**

Reporté

**réf : 2021\_4\_9 : Décision modificative n°1 - Budget lotissement**

**Virements/ouverture de crédits- exercice 2021**

***Le Conseil Municipal,***

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Budget Primitif 2021 adopté par délibération du Conseil Municipal du 24 février 2021,
- Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires,
- Vu le projet de décision modificative n° 1 au budget primitif 2021 du budget lotissement de la commune présenté par Monsieur le Maire,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

***Après en avoir délibéré,***

- Approuve ainsi qu'il suit la décision modificative n° 1 au budget primitif 2021 du budget lotissement de la commune portant sur les nouvelles inscriptions budgétaires,

VIREMENTS / OUVERTURE DE CREDITS EN DEPENSES ET EN RECETTES

I

**FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES			RECETTES		
Article	Objet	Montant	Article	Objet	Montant
66111	Intérêts	+ 360.85	774	Sub. except.	+ 360.85
<b>TOTAL</b>		<b>+ 360.85</b>	<b>TOTAL</b>		<b>+ 360.85</b>

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 septembre 2010 fixant les conditions de location de la salle moyenne de la Salle Polyvalente.

### - I -TARIFS DES LOCATIONS

#### SALLE MOYENNE (Salle N°2)

	Salle moyenne	+ cuisine et Réfrigérateur compris	+ réfrigérateur seul	+ chauffage
Particuliers et associations de Baignes Ste Radegonde	40.00 €	40.00 €	15.00 €	15.00 €
Particuliers et associations HORS de Baignes Ste Radegonde	80.00 €	80.00 €	30.00 €	30.00 €

(Le prix de la 2ème journée de location est égal à 50 % du tarif appliqué)

(Les Associations de Baignes-Ste-Radegonde ont droit à 2 manifestations gratuites dans l'année)

### II – AUTRES INFORMATIONS

- 1° - Pour toutes les réservations (y compris pour les manifestations gratuites) :

La demande de réservation doit être faite par courrier uniquement et obligatoirement accompagnée d'une part, d'un chèque de caution de 500,00 € (à l'ordre du Trésor Public de Barbezieux) et, d'autre part, de l'attestation d'assurance du demandeur correspondant à la réservation des lieux.

- 2° - Etat des lieux :

a) Avant la manifestation : un état des lieux et des équipements sera dressé par le policier municipal au moment de la remise des clés.

b) Après la manifestation : un état des lieux et des équipements sera dressé le lundi matin par le policier municipal. A compter de cette date, si aucunes dégradations des lieux et des équipements ne sont constatées, le chèque de caution émis à la réservation sera restitué dans un délai de 15 jours dans son intégralité. Dans le cas où des dégradations des lieux et des équipements sont constatées, le montant de la caution sera diminué ou augmenté du montant correspondant au coût des réparations et des mises en état.

Monsieur le Maire propose d'effectuer quelques modifications, suite à des problèmes rencontrés.

### - I -TARIFS DES LOCATIONS

	Salle moyenne	Cuisine	salle + cuisine	chauffage hiver à ajouter	total en hiver
Particuliers de Baignes Sainte Radegonde (Forfait 2 jours)	75.00 €	75.00 €	150.00 €	20.00 €	170.00 €
Hors Baignes Sainte Radegonde Forfait 2 jours	150.00 €	150.00 €	300.00 €	40.00 €	340.00 €
Associations 1 journée	100.00	75.00	175.00 €	25.00 €	200.00 €

(Les Associations de Baignes-Ste-Radegonde ont droit à 2 manifestations gratuites dans l'année)

## II – AUTRES INFORMATIONS

- 1° - Pour toutes les réservations (y compris pour les manifestations gratuites) :

La demande de réservation doit être faite par courrier uniquement et obligatoirement accompagnée d'une part, d'un chèque de caution de 1000,00 € (à l'ordre du Trésor Public de Barbezieux et le chèque sera établi par la personne qui loue la salle, afin de faire correspondre le contrat de location et le chèque de caution) et, d'autre part, de l'attestation d'assurance du demandeur correspondant à la réservation des lieux.

- 2° - Etat des lieux :

a) Avant la manifestation : un état des lieux et des équipements sera dressé par le policier municipal au moment de la remise des clés.

b) Après la manifestation : un état des lieux et des équipements sera dressé le lundi matin par le policier municipal. A compter de cette date, si aucunes dégradations des lieux et des équipements ne sont constatées, le chèque de caution émis à la réservation sera restitué dans un délai de 15 jours dans son intégralité. Dans le cas où des dégradations des lieux et des équipements sont constatées, le montant de la caution sera diminué ou augmenté du montant correspondant au coût des réparations et des remises en état.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe à compter des présentes et pour les futures réservations, les tarifs et conditions de location proposées de la Salle moyenne (Salle N°2) de la Salle Polyvalente de Baignes-Ste-Radegonde, annexées à la présente décision ;

- Charge Monsieur le Maire de les faire appliquer.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021\_6\_9 : **Modification des tarifs pour la location de la grande salle de la salle polyvalente.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 septembre 2010 fixant les conditions de location de la Salle Polyvalente.

### -I -TARIFS DES LOCATIONS

	Grande salle	+ cuisine et Réfrigérateur compris	+ réfrigérateur seul	+ chauffage
Particuliers et associations de Baignes Ste Radegonde	150.00 €	75.00 €	50.00 €	50.00 €
Particuliers et associations HORS de Baignes Ste Radegonde	300.00 €	150.00 €	100.00 €	100.00 €

(Le prix de la 2ème journée de location est égal à 50 % du tarif appliqué)

(Les Associations de Baignes-Ste-Radegonde ont droit à 2 manifestations gratuites dans l'année)

## II – AUTRES INFORMATIONS

- 1° - Pour toutes les réservations (y compris pour les manifestations gratuites) :

La demande de réservation doit être faite par courrier uniquement et obligatoirement accompagnée d'une part, d'un chèque de caution de 500,00 € (à l'ordre du Trésor Public de Barbezieux) et, d'autre part, de l'attestation d'assurance du demandeur correspondant à la réservation des lieux.

- 2° - Etat des lieux :

a) Avant la manifestation : un état des lieux et des équipements sera dressé par le policier municipal au moment de la remise des clés.

b) Après la manifestation : un état des lieux et des équipements sera dressé le lundi matin par le policier municipal. A compter de cette date, si aucunes dégradations des lieux et des équipements ne sont constatées, le chèque de caution émis à la réservation sera restitué dans un délai de 15 jours dans son intégralité.

Dans le cas où des dégradations des lieux et des équipements sont constatées, le montant de la caution sera diminué ou augmenté du montant correspondant au coût des réparations et des remises en état.

Monsieur le Maire propose d'effectuer quelques modifications, suite à des problèmes rencontrés.

#### **- I - TARIFS DES LOCATIONS**

	Grande salle	Cuisine	Grande salle avec cuisine	Chauffage hiver à ajouter	Total en hiver
Particuliers de Baignes Sainte Radegonde (Forfait 2 jours)	250.00 €	125.00 €	375.00 €	50.00 €	425.00 €
Hors Baignes Sainte Radegonde Forfait 2 jours	500.00 €	250.00 €	750.00 €	100.00 €	850.00 €
Associations 1 journée	300.00 €	125.00 €	425.00 €	50.00 €	475.00 €

(Les Associations de Baignes-Ste-Radegonde ont droit à 2 manifestations gratuites dans l'année)

#### **II – AUTRES INFORMATIONS**

- 1° - Pour toutes les réservations (y compris pour les manifestations gratuites) :

La demande de réservation doit être faite par courrier uniquement et obligatoirement accompagnée d'une part, d'un chèque de caution de 1000,00 € (à l'ordre du Trésor Public de Barbezieux et le chèque sera établi par la personne qui loue la salle, afin de faire correspondre le contrat de location et le chèque de caution) et, d'autre part, de l'attestation d'assurance du demandeur correspondant à la réservation des lieux.

- 2° - Etat des lieux :

a) Avant la manifestation : un état des lieux et des équipements sera dressé par le policier municipal au moment de la remise des clés.

b) Après la manifestation : un état des lieux et des équipements sera dressé le lundi matin par le policier municipal. A compter de cette date, si aucunes dégradations des lieux et des équipements ne sont constatées, le chèque de caution émis à la réservation sera restitué dans un délai de 15 jours dans son intégralité.

Dans le cas où des dégradations des lieux et des équipements sont constatées, le montant de la caution sera diminué ou augmenté du montant correspondant au coût des réparations et des remises en état.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe à compter des présentes et pour les futures réservations, les tarifs et conditions de location proposées de la Grande Salle de la Salle Polyvalente de Baignes-Ste-Radegonde, annexées à la présente décision ;

- Charge Monsieur le Maire de les faire appliquer.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2021\_7\_9 : Redevance assainissement 2022**

Monsieur le Maire expose que compte tenu des charges et des investissements à prévoir, il y a lieu de procéder à l'augmentation du tarif de la redevance assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Décide de fixer au 1<sup>er</sup> janvier 2022 le tarif de la redevance assainissement comme suit :

- 72,00€ par an, l'abonnement au service assainissement (usagers raccordés au non au réseau d'eau potable),
- 1,91€ par mètre cube consommé (usagers raccordés au réseau d'eau potable),
- Charge Monsieur le Maire de faire appliquer ces tarifs.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2021\_8\_9 : Délibération modificative n°3 - Budget commune**

**Virements/ouverture de crédits- exercice 2021**

*Le Conseil Municipal,*

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Budget Primitif 2021 adopté par délibération du Conseil Municipal du 24 février 2021,
- Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires,
- Vu le projet de décision modificative n° 3 au budget primitif 2021 du budget principal de la commune présenté par Monsieur le Maire,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

***Après en avoir délibéré,***

- Approuve ainsi qu'il suit la décision modificative n° 3 au budget primitif 2021 du budget principal de la commune portant sur les nouvelles inscriptions budgétaires,

**VIREMENTS / OUVERTURE DE CREDITS EN DEPENSES ET EN RECETTES**

**INVESTISSEMENT :**

DEPENSES			RECETTES		
Article	Objet	Montant	Article	Objet	Montant
2188	Autres immo...	+ 475.00	021	Virement de la section fonctionnement	+ 475.00
<b>TOTAL</b>		<b>+ 475.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>+ 475.00</b>

**FONCTIONNEMENT :**

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
Article	Objet	Montant	Article	Objet	Montant
6068	Autres fournitures	- 475.00			
023	Virement à la section d'investissement	+ 475.00			
<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Complément de compte-rendu:**

Séance levée à: 0:00

En mairie, le 22/10/2021  
Le Maire  
Michel DUBOJSKI